

# CONCERTATION PREALABLE DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE : AVENIR DU TRAITEMENT DES DECHETS EN HAUTE-VIENNE ET EN CREUSE

---

## Compte-rendu de la réunion d'ouverture, BNF de Limoges, jeudi 15 septembre 2022

**Animateur** : Renaud DUPUY (cabinet 2concert)

**Garante CNDP** : Catherine TREBAOL

**Représentants du projet** : Mathieu JARRY (Limoges Métropole) et Emmanuel Lathière (SYDED 87)

**Intervenants table-ronde** : Cédric FORGET (Barrage Nature Environnement) ; Patrick SCHEURER (AMORCE) ; Jérôme DANCOISNE (ADEME)

**Émile-Roger Lombertie, Maire de Limoges.** Mesdames et messieurs, puisque nous sommes à Limoges, permettez-moi de dire mon bonheur de vous accueillir, et de vous accueillir à Augustoritum. Je vais faire un peu d'histoire... Lorsque nos ethnologues recherchent, ils recherchent aussi dans les déchets que laissent les personnes. On peut prendre notre affaire par différents bouts : la lutte contre la production de déchets et la diminution dans le temps – ce qui me paraît extrêmement important et nécessaire – ou même le travail de morcellement des déchets. Et, quand on est en ville, on ne peut pas faire de compostage comme quand on a un bout de jardin. Que l'on ait du matériau pour créer de l'énergie et pour recréer de la richesse pour les sols, que ce soit pour la ceinture verte, que ce soit pour la ville nourricière de Limoges ou que ce soit pour le reste dans le département, c'est une problématique.

Je suis très heureux parce que, lorsque j'ai été élu – quand nous avons été élus, cher Guillaume, avec notre nouvelle majorité – de la ville de Limoges en 2014, la première demande qui m'a été formulée par mon ami Daniel Boisserie – le grand Daniel de Saint-Yrieix –, ça a été de travailler et d'arriver à des propositions pour traiter en commun les déchets produits par les Haut-Viennois. Quand je vais chez mes parents voir ma mère – il me reste ma mère – et que je vois mes neveux je vois combien leur coûte la gestion du Syded. Quand j'écoute un peu ce qui est dit, je vois dans quelles difficultés peuvent se trouver les habitants du rural.

Il ne faut pas opposer rural et urbain, mais il est important, nécessaire, indispensable que nous ayons une vision qui soit commune. Quand je regarde autour de nous, nous avons une usine d'incinération sur Limoges. Pour cette usine, nous avons travaillé la propreté et la protection de la santé des populations. Elle est donc très en avance. Mais, quand il y a une problématique grave, nous avons un vide autour de nous, où nous sommes obligés d'assumer de brûler un certain nombre de produits qui ne sont pas les nôtres, de déchets et de rejets qui ne sont pas les nôtres.

Enfin, en tant que maire de Limoges, l'ancienne capitale de ce qui était la région Limousin, j'ai toujours pensé que nous avions trois challenges :

1. Nous devons faire que le département de la Haute-Vienne ne soit pas antinomique avec la ville de Limoges, et réciproquement. Malheureusement, c'est mal parti, pour des tas de raisons que je connais mal ;

2. Nous devons être dans une cohérence de travail et d'organisation pour nous protéger par rapport à ce que sont l'évolution de nos mœurs, de nos coutumes et aussi le réchauffement climatique, la protection de l'eau, de l'environnement, etc., et le fait de se débarrasser des ordures ménagères. Nous devons donc travailler et prendre en compte tout le rayon qui s'articule autour de Limoges. Que la Corrèze se débrouille, c'est une chose, mais nous pourrions avoir à travailler avec elle un jour ou l'autre. Avec la Creuse, où il n'y a que 135 000 habitants, il est tout à fait normal que nous développiions une solidarité. Je vais plus loin. Si on regarde, on peut aujourd'hui développer entre Limoges et la Creuse une solidarité pour tout ce qui concerne le numérique, et réciproquement pour le travail sur les déchets. Loin d'être dans une dynamique ou dans une obligation de faire quelque chose à la va-vite, nous sommes donc dans une construction d'une réponse pour que les ordures n'envahissent pas les villes et ne polluent pas nos campagnes. Construire une usine moderne ne va pas dans le sens de produire toujours plus de déchets, mais peut être accompagné dans le sens de diminuer la production des déchets ;
3. Enfin, et j'y crois de manière forte, nous devons l'inscrire dans la diminution des charges des populations. Aujourd'hui, s'il y a quelqu'un à qui vient l'idée de dire : « Il faut l'implanter ailleurs, aux cinq cents diables », on ne pourra plus chauffer les populations pauvres que la ville de Limoges héberge, parce que la Centrale déchets, par les calories qu'elle dégage, est une des bases du réseau de chaleur urbain de la ville de Limoges. Nous avons donc des liens et des structurations très fortes.

**Un intervenant.** Ça n'a rien à voir.

**Émile-Roger Lombertie.** Nonobstant le fait que ceux qui ne veulent jamais rien comprendre ne comprennent jamais rien. Pour terminer, mesdames et messieurs, je parle à l'intelligence de ceux qui vivent dans la ville et qui souhaitent que l'urbain et le rural puissent travailler ensemble aux problématiques qui sont liées à l'existence humaine. Je voudrais célébrer la mémoire de mon professeur Huss, qui disait : « De toute façon, on n'explique pas l'existence du Soleil à la taupe. » Je parie sur l'intelligence. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

**Animateur.** Merci, monsieur le maire, pour cet accueil. Nous allons commencer la réunion. Avant de passer la parole à Guillaume Guérin, qui représentera l'Entente, pour ouvrir la concertation, je vais vous présenter l'ordre du jour, l'organisation de notre soirée, de cette réunion d'ouverture de la concertation préalable. Pour l'introduction, je vais passer la parole au président de Limoges Métropole. Pour cette concertation, la CNDP a été saisie pour assurer le droit à l'information et à la participation du public. Elle a désigné deux garantes, pour assister à l'ensemble des réunions. Une seule est présente ce soir. Je lui passerai la parole pour qu'elle nous explique le rôle de la Commission nationale du débat public de manière générale, et plus particulièrement dans le cadre de ce débat.

Je passerai ensuite la parole à Mathieu Jarry et à Emmanuel Lathière, qui présenteront pour Limoges Métropole et pour le Syded le projet qui est soumis à la concertation, la question de l'avenir des déchets. Après, je vous donnerai la parole pour poser des questions, débattre, amener vos avis. Tous les avis sont ouverts dans la concertation. On fera une table ronde avec trois intervenants que je vous présenterai tout à l'heure – M. Scheurer, d'Amorce ; M. Dancoisne, de l'Ademe ; M. Cédric Forget de Barrage –, qui donneront leur regard sur le projet, leur regard de manière générale sur les enjeux de la gestion des déchets. Puis on reviendra vers vous pour un débat avec la salle jusqu'à 20 h 30-20 h 45, en fonction de vos questions et de la tonalité des débats.

Si vous souhaitez suivre la concertation régulièrement au travers de différentes réunions, je vous présenterai les différents temps de concertation, puisque nous sommes amenés à nous rencontrer pendant deux mois.

Pour ouvrir officiellement la concertation, monsieur le président de Limoges Métropole, vous avez la parole.

**Guillaume Guérin, Président de Limoges Métropole.** Merci. Je vais demander à Edmond Lagorce, qui représente le Syded, et à Patrick Rougeot, qui représente Evolis, de venir près de moi, puisqu'il s'agit bien d'une entente et je ne prends pas la parole uniquement en tant que président de Limoges Métropole. Vous avez compris pourquoi nous sommes ici : la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole, qui brûle aussi des déchets de l'Entente – c'est-à-dire Evolis et le Syded –, arrive à expiration en 2030. C'est un fait. Il y a des choses contre lesquelles on ne peut pas lutter : ce sont les faits. Factuellement, cette Centrale énergie déchets ne pourra plus brûler de déchets après 2030, tout simplement parce qu'elle sera obsolète.

L'objet de cette concertation – et je remercie M<sup>me</sup> Trébaol d'être à nos côtés aujourd'hui – est d'engager un débat public et d'écouter les remontées de tous les citoyens, parce que je pars du principe que le citoyen n'accepte que ce qu'il comprend. Mais nous ne pouvons pas aller contre les faits. Il y a eu des phénomènes avec la tarification incitative, qui a été mise en place sur certaines collectivités pour viser à réduire les déchets sur nos territoires. On ne va cependant pas se mentir : imaginer qu'à l'horizon 2030 on sera un territoire zéro déchet est une aberration intellectuelle : 2030, c'est demain. C'est dans moins de dix ans, et nous aurons à traiter des déchets sur ce territoire.

Pourquoi avons-nous fait l'Entente ? Cela date de février 2020. Nous avons fait l'Entente pour préserver fiscalement le pouvoir d'achat de nos compatriotes sur ce territoire. Il y a en effet deux façons de faire :

- ou on crée une entente et on collecte ensemble – ce qui n'est pas encore le cas – et on traite ensemble – ce qui est le cas –, et on abaisse le tarif qui est imputable à nos concitoyens. L'objectif était d'avoir le tarif le plus faible possible, de façon à préserver le pouvoir d'achat de nos compatriotes ;
- si on n'est pas dans l'Entente, on est client de la Centrale. Or, Patrick<sup>1</sup> si tu étais seulement client et non partenaire, le prix qu'on facturerait à la Creuse serait bien supérieur à ceux qu'on facture aujourd'hui dans l'Entente.

Ce périmètre est donc existant. A-t-il vocation à être développé, comme le dit Émile Roger ? Peut-être, pourquoi pas, c'est un vrai sujet. Ça nécessite des débats futurs, mais ce n'est pas l'objet de la concertation du jour. L'objet de cette concertation, c'est de savoir ce qu'on veut faire pour le traitement de nos déchets. Il nous apparaît que la solution la plus appropriée est une centrale de valorisation énergétique. Néanmoins, je n'ai pas la science infuse, et l'objet de cette concertation est de recueillir tous vos avis et de voir ce qui peut être amendé ou non. Mais il faut être très concret et très factuels : les déchets subsisteront à l'horizon 2030, il faudra les traiter, et cette centrale ne pourra plus les traiter après 2030. C'est factuel, c'est quelque chose qu'on ne pourrait pas changer même si on le voulait.

Pour ce qui est de la connexion au réseau de chaleur, oui, les déchets brûlés à la centrale alimentent le réseau de chaleur. Il y a une interrogation par rapport à l'extension de ce réseau de chaleur et à la constitution d'un nouveau réseau de chaleur, qui pourrait être raccordé à ce qui serait cette future centrale de valorisation énergétique. Vous savez que nous sommes tous en tant que collectivités ou Entente extrêmement observés par les services de l'État – je remercie d'ailleurs l'Ademe de sa présence. Il faut être vertueux dans le traitement des déchets. Si on n'est pas vertueux, on est fortement pénalisés fiscalement. Ce n'est pas le but pour les collectivités d'être pénalisées fiscalement.

Politiquement, c'est un sujet qui est excessivement complexe, et politiquement on ne se fait pas réélire parce qu'on fait une centrale énergie déchets. Mais je crois que les élus sont maintenant en responsabilité et je pense qu'on ne nous pardonnerait pas, et nos générations futures ne nous

---

<sup>1</sup> Patrick ROUGEOT, Président d'Evolis 23

pardonnent pas, de ne pas avoir anticipé le traitement de nos déchets sur nos territoires. J'ai donc bien conscience que ça peut être animé, j'ai conscience que ça peut soulever des interrogations, légitimes. C'est pour ça que je crois que ce qu'on a fait avec Sarah sur la pédagogie – ne serait-ce que les portes ouvertes qu'on a faites pour la Centrale énergie – permet d'expliquer ce que l'on fait sur les territoires. Dès lors que c'est expliqué, c'est plus facile à comprendre pour le citoyen, et le citoyen n'accepte que ce qu'il comprend.

Ce n'est donc pas un projet qui est porté par Limoges Métropole. C'est certes la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole, c'est ce qui traite les déchets d'un territoire beaucoup plus vaste. On doit être dans l'accompagnement des territoires périphériques. Le but d'une agglomération de cette strate, c'est aussi de venir sur ces sujets en soutien aux territoires périphériques et de garder à l'esprit de toujours préserver le pouvoir d'achat de nos compatriotes. Si demain on venait à abandonner le Syded ou la Creuse sur ces sujets, forcément la taxe augmenterait pour nos compatriotes. Ce n'est pas le but. L'objectif, c'est d'avoir une Entente qui favorise le traitement des déchets sur un territoire et qui est vertueuse dans ce traitement.

Je ne doute pas que les débats seront animés, c'est le but de cette concertation. On a le droit de ne pas être d'accord politiquement, on a le droit de ne pas avoir les mêmes visions environnementales, on a le droit de ne pas être d'accord sur ces choix de société qui peuvent être faits, mais je vous demande juste une chose : restons polis entre nous. Merci beaucoup.

*(Applaudissements.)*

**Animateur.** Merci, messieurs. Comme je vous l'ai dit, cette concertation est placée sous l'égide de la Commission nationale du débat public, qui a désigné deux garantes, et je passe la parole à Catherine Trebaol.

**Catherine Trébaol.** Bonjour à tous. La position que j'ai physiquement dans la salle explique la position de la CNDP, à la fois par rapport au public et par rapport à la maîtrise d'ouvrage. La Commission nationale du débat public est une autorité administrative indépendante qui existe depuis 1996. Elle est présidée par Chantal Jouanno. Elle accompagne les projets d'équipement qui ont un fort enjeu socio-économique par rapport à l'aménagement du territoire. Ils ont également des impacts sur votre vie quotidienne. L'Entente n'avait pas obligation de garantir la concertation de la maîtrise d'ouvrage avec la CNDP. Elle a fait ce choix d'avoir une personne tierce, qu'on appelle un « garant », qui se situe entre vous, le public, et la maîtrise d'ouvrage.

Il existe 250 garants à la CNDP. Nous sommes indépendantes, nous ne sommes même pas du territoire : je suis brestoise ; Dominique Ganiage, est parisienne. Nous avons été nommées pour cinq ans, et désignées pour votre projet par la CNDP. La maîtrise d'ouvrage n'a pas choisi le garant. Que fait-on à la CNDP, et que garantit-on ? On garantit d'abord l'intelligibilité du projet, de l'explication du projet. On garantit la transparence des propos. On garantit aussi que toute demande de participation de votre part – par une question, une remarque sur le site internet, une intervention aux réunions – ait réponse.

Ce que nous garantissons également, c'est que la libre expression de chacun soit possible. Ça veut dire qu'un garant n'est pas un gendarme. C'est plutôt un médiateur. Mais à un certain moment – si des prises de parole sont hors de propos, hors du schéma, éventuellement dirigées vers une personne en particulier – le garant peut tout à fait interrompre la séance, demander à la personne de sortir. Bien sûr, nous avons plutôt une attitude accueillante et nous favorisons la libre expression dans la bonne humeur.

Je précise cela parce que nous avons vécu des concertations, par exemple pendant la dernière concertation sur les transports publics brestois, où nous avons dû dire à certains opposants politiques, peut-être au projet mais peut-être à la personne qui portait le projet, qu'on pouvait tout à fait être opposé au projet, mais qu'on ne pouvait pas porter une opposition à une personne. Je suis bretonne,

et en Bretagne, quand les gens ne sont pas contents, ils s'expriment fortement, ils s'expriment de manière particulière.

Je voulais également vous dire que le rôle du garant et de la CNDP c'est bien sûr la neutralité et c'est faire en sorte que tout le monde ait une équivalence de parole. Ce n'est pas parce qu'on est nombreux au travers d'un parti politique ou d'une association qu'on a plus de voix. Chaque personne a une voix pour porter le projet. Il ne faut pas non plus oublier que nous avons un rôle dans la transparence et dans la publicité, c'est-à-dire que tout ce que fait le garant est public.

Nous verrons tout ce qui se passe pendant cette concertation bienveillante. C'est pour ça que nous sommes deux : je ne suis pas toujours là, et Dominique prendra le relais. Nous veillerons à lire tous les propos que vous émettrez, mais nous n'interviendrons jamais dans la réponse technique du projet. Nous ne sommes pas avocats pour plaider pour un projet ni pour une position du public, nous ne sommes pas non plus experts. Et c'est parce que nous ne sommes pas experts et que nous ne connaissons a priori rien aux déchets que nous avons été nommés.

Nous avons appris beaucoup. Nous avons trois rôles :

- le premier est que nous étudions le contexte. Nous avons rencontré une quarantaine de personnes environ, dans la Creuse et en Haute-Vienne. Nous avons rencontré des associations, des personnes de la maîtrise d'ouvrage, des politiques, des citoyens, des écoles, des personnes qui quelque part avaient à nous dire quelque chose sur le fonctionnement d'une cité comme Limoges et d'un environnement. Il fallait en effet que les modalités de concertation soient adaptées au contexte. Comme on vient de l'extérieur, on ne connaît pas exactement le contexte, on avait donc ce souci ;
- le deuxième est que nous sommes présents dans les débats à côté de la maîtrise d'ouvrage, et non avec la maîtrise d'ouvrage, non avec le public, mais ici dans l'angle. Ce n'est pas un angle mort, on voit tout ;
- le troisième est que nous allons tirer le bilan de cette concertation. Vous aurez donc un bilan de la maîtrise d'ouvrage, et à côté de cela il y a un bilan du garant, qui est publié sur le site de la CNDP et ensuite ou en même temps sur le site de la concertation.

Je crois avoir terminé. Je vous remercie beaucoup de m'accueillir et je vais rester à votre disposition jusqu'au 21 octobre.

*(Applaudissements.)*

**Animateur.** Le cadre de la concertation a donc été posé par la maîtrise d'ouvrage, par la CNDP. Maintenant, avant de commencer ce débat, je vais vous présenter les modalités de la concertation. Il s'agit d'une concertation qui a un côté réglementaire. Il s'agit de débattre de l'opportunité, des objectifs et des caractéristiques du projet.

On est donc bien là pour parler de l'opportunité du ou des projets qui sont soumis à concertation, des enjeux qui s'y attachent, de leur impact sur l'environnement, des solutions alternatives – c'est essentiel, y compris la non-réalisation du projet. Dans toute concertation préalable, on doit débattre de l'hypothèse zéro et des modalités d'information et de participation du public après la concertation. Il est important que dans la concertation on discute de ce qui se passera après, quelle que soit la décision qui sera prise par le maître d'ouvrage.

Je vous présente le périmètre de la concertation. N'importe qui peut participer à la concertation, quel que soit l'endroit où il habite. Le périmètre se rapporte plutôt au périmètre d'information. On vous présente donc le périmètre des porteurs de projet qui constituent l'Entente. C'est sur cette zone que l'information a été diffusée, même si elle a été diffusée plus largement. Mais n'importe qui peut participer à une séance de concertation, la concertation est ouverte à tous.

Pour ce qui est des outils qui sont mis à votre disposition, il y a :

- un site internet pour la concertation, il est mentionné sur les documents ;
- un dossier de concertation et une synthèse qui présentent l'entrée du débat. Il est obligatoire qu'il y ait un dossier de concertation ;
- des affiches et des panneaux d'exposition ;
- des registres de concertation dans un certain nombre de lieux publics. Sur le site internet de la concertation, il y a une centrale à questions, où vous avez déjà commencé à poser des questions. Vous pouvez poser des questions. Le maître d'ouvrage s'est engagé dès le départ à répondre à toutes les questions qui seraient posées pendant le temps de la concertation. Cette mécanique est en place pendant tout le temps de la concertation. Elle est surveillée par le garant. Toutes les questions qui sont posées sont soumises au maître d'ouvrage. Les réponses sont soumises à la garante, qui valide avant publication pour être bien sûrs que l'on a répondu à la question qui a été posée.

Je vais maintenant vous présenter les temps d'échange, pour que l'on soit clairs par rapport à nos futurs rendez-vous. Ils figurent dans le dossier de concertation. Les différents temps d'échange sont :

- la réunion publique d'ouverture : vous êtes là ;
- deux réunions publiques thématiques :
  - une qui aura lieu à La Souterraine le 21 septembre et qui portera plus particulièrement sur les questions d'économie circulaire,
  - une le 22 septembre à l'ENSIL de Limoges et qui portera plus particulièrement sur la gestion des déchets de manière assez globale ;
- des ateliers de travail, de contribution :
  - le premier, à Bessines-sur-Gartempe, portera sur la prévention,
  - le deuxième, à Panazol, à la salle le Rok, portera sur l'impact d'un outil et les mesures d'impact et de suivi,
  - une réunion à Limoges-Beaubreuil permettra d'approfondir et de travailler plus en détail sur les scénarios qui ont été proposés,
  - une réunion le 6 octobre à Guéret, sera multithématique : on travaillera ensemble sur les trois thématiques des autres ateliers;
- des rencontres de proximité auront aussi lieu. Ces rencontres de proximité seront plutôt des débats mobiles, c'est-à-dire que le porteur du projet ira sur le territoire – à la médiathèque de Rilhac Rancon, au marché de Panazol, au marché de Beaubreuil... – pour rencontrer directement les habitants et discuter avec des personnes qui ne viendraient pas forcément aux réunions de concertation ;
- une réunion de clôture, le 20 octobre, où on présentera les premiers éléments de bilan de la concertation.

Catherine, vous vouliez ajouter quelque chose.

**Catherine Trébaol.** Oui, à notre demande et surtout à la demande des personnes que nous avons rencontrées dans le cadre de l'étude de contexte, nous avons demandé à la maîtrise d'ouvrage de rencontrer les personnes dans un cadre non officiel, sur les marchés mais aussi au stand du Leclerc demain matin, et également dans le cadre de la Journée sans voitures samedi. Ces temps-là sont aussi des temps de concertation même s'ils sont plus informels. Je crois que vous avez aussi un moment de rencontres au magasin Cora.

**Animateur.** Tout à fait, au magasin Cora.

**Catherine Trébaol.** Je crois qu'il a été ajouté et il doit figurer sur le site de la concertation.

**Animateur.** Oui, c'est sur le site de la concertation. S'il y a des évolutions et en particulier des modifications de dates, elles figureront sur le site de la concertation. Toute l'actualité de l'opération sera présentée sur le site de la concertation.

Pour préciser comment se termine la concertation, dans le mois qui suit la fin de la concertation, les garants feront un bilan. Dans les deux mois après la publication de ce bilan, la maîtrise d'ouvrage a obligation de dire dans un rapport du maître d'ouvrage qui sera rendu public ce qu'il a retenu de la concertation et les mesures qu'il compte prendre pour tenir compte de ce qu'il a entendu. C'est la loi et ça sera fait ainsi. L'ensemble des dossiers sont rendus publics sur le site de la concertation.

Le cadre est fixé. Je vais maintenant laisser un petit quart d'heure pour présenter les principaux éléments du projet. Ce n'est pas forcément le projet dans le détail, on y reviendra au fur et à mesure des ateliers. On a six temps de travail. Emmanuel Lathière, du Syded, et Mathieu Jarry vont commencer, puis on passera la parole à la salle.

**Emmanuel Lathière.** Bonsoir à tous. Avec Mathieu, je suis effectivement plutôt chargé de vous présenter les principaux éléments du projet. Je vais revenir rapidement sur la maîtrise d'ouvrage, mais également sur le territoire. Pour ce qui est de la maîtrise d'ouvrage, ou devrais-je plutôt dire la « co-maîtrise d'ouvrage », il s'agit de l'Entente intercommunale qui a été créée en février 2020. L'Entente intercommunale est une organisation relativement souple qui n'a pas de personnalité juridique à part entière. Néanmoins, ce dispositif qui est ouvert par le législateur permet à des EPCI – en l'occurrence trois établissements publics différents que sont Evolis, Limoges Métropole et le Syded – de se mettre autour de la table et de réfléchir à des actions de coopération, notamment à des fins de mutualisation des équipements. Pour ce qui nous concerne dans ce cas de figure, il s'agit bien de mutualisation des différents équipements de traitement des déchets.

Trois territoires sont concernés. Les trois structures regroupent 283 communes et près de 435 000 habitants. Le département de la Haute-Vienne est aujourd'hui couvert dans sa globalité dans le cadre de l'Entente, puisque le Syded et Limoges Métropole couvrent la totalité du territoire départemental. Pour ce qui est de la Creuse, l'établissement qui est aujourd'hui membre et qui représente une grande partie de la Creuse est Evolis 23. Il y a d'ailleurs une possibilité qu'Evolis 23 voie son périmètre accru. C'est pour ça que dans son intitulé global la concertation porte sur l'avenir du traitement des déchets en Haute-Vienne et en Creuse.

L'Entente est une organisation temporaire, puisqu'elle n'a pas de personnalité morale. Elle a vocation à évoluer vers une structuration juridique plus pérenne. Pour lancer le sujet à trois entités, c'était en tout cas à ce jour la structure la plus souple qui permettait aux élus de le faire. Une évolution sera donc sans doute possible. Une autre étude est en cours. Ces éléments figurent dans les documents qui sont à votre disposition.

Pour ce qui est du contexte du traitement des déchets pour les deux départements, aujourd'hui pour la Haute-Vienne et la Creuse il y a une seule unité d'incinération des déchets, des ordures ménagères résiduelles, qui est la Centrale énergie déchets Limoges Métropole. C'est effectivement un équipement qui arrive en bout de course et qui sera obsolète en 2030 et plus du tout adapté à sa vocation première et actuelle. Le périmètre des installations pour la concertation évolue. Il évolue au gré des réglementations. C'est notamment ce qui explique pourquoi dans la Creuse, et notamment à Noth, Evolis 23 était propriétaire d'une installation de stockage des déchets. Cette installation a fermé en 2018, puisque l'arrêté préfectoral encadre les choses et définissait une durée de vie pour cette installation de stockage.

Actuellement, une partie des ordures ménagères résiduelles d'Evolis 23 va à l'incinérateur de Limoges. En revanche, l'autre partie de ces OMR ou les OMR de la partie en dehors du périmètre de l'Entente et du périmètre d'Evolis 23 aujourd'hui vont dans d'autres exutoires. Il s'agit d'exutoires situés hors départements creusois et haut-viennois :

- une installation est située à Gournay dans l'Indre, et sa fermeture administrative est annoncée pour 2023 : demain ;
- une partie de ces OMR va dans l'Allier dans la zone de stockage de Maillet. Là aussi, vraisemblablement à court terme, c'est une unité qui ne pourra plus accueillir des ordures ménagères résiduelles. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui les déchets sont réglementés en matière de planification par des plans régionaux. Les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets ont défini des périmètres. Ces périmètres sont les périmètres des nouvelles régions. On parle donc de fermeture administrative dans le sens où il ne sera plus possible à court terme que des ordures ménagères résiduelles produites en Nouvelle-Aquitaine aient un exutoire en dehors de la région Nouvelle-Aquitaine. La région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que la région Centre-Val de Loire font que ces exutoires ne seront plus possibles demain pour une partie des OMR produites dans le département de la Creuse ;
- l'installation de stockage Alvéol est située à Peyrat-de-Bellac, au nord du département de la Haute-Vienne. Dans cette installation sont traités et pris en charge l'ensemble des encombrants non valorisables et assimilés. Pourquoi simplement l'ensemble des encombrants ? Parce que, contrairement à d'autres installations de stockage qui existent en France, aujourd'hui l'arrêté préfectoral ne n'autorise pas que des ordures ménagères résiduelles soient stockées à Alvéol.

Si on regarde à court terme, ces éléments nous font dire que, très rapidement, pour les départements de la Haute-Vienne et de la Creuse, il ne va y avoir que deux exutoires qui vont véritablement permettre de prendre en charge le traitement des déchets, que ce soient les ordures ménagères résiduelles ou les encombrants. La réflexion qui est posée devant vous aujourd'hui vise donc bien à se poser une question essentielle quant à l'avenir de la Centrale énergie déchets, dont la fin de vie est proche.

Pour terminer, il nous semble important et nécessaire de vous rappeler que la gestion des déchets est aujourd'hui fortement réglementée, et à juste titre du reste. Ce contexte réglementaire est surtout défini au niveau de l'Europe. Les dispositions européennes sont ensuite transposées en droit français. Depuis un certain nombre d'années, depuis la fin des années 2000 notamment, l'Union européenne s'est positionnée très clairement pour mettre en avant la prévention et la réduction des déchets. Jusque dans les années 2000, on parlait de réduction des déchets, mais on n'avait pas forcément les outils qui permettaient de la mettre en œuvre.

En France, toute la réglementation relative aux déchets est inscrite dans le Code de l'environnement. À la fin des années 2000, l'Union européenne avait défini ce qu'on appelle une « hiérarchisation » des modes de traitement des déchets. Elle est figurée par un entonnoir. Pour faire simple, la priorité est la réduction des déchets, la prévention. Le meilleur déchet est celui qui est évité ; effectivement, il ne coûte rien du tout à la collectivité.

Dans cette hiérarchisation, la priorité est donnée au réemploi, à la réutilisation – des mots qu'on utilise de plus en plus. Ce sont aussi des efforts que l'on peut demander aux usagers et des actions que l'on doit travailler, nous, établissement public chargé des déchets, y compris avec des partenaires comme des ressourceries. C'est en tout cas une des priorités sur lesquelles nous devons travailler, et nous y travaillons d'ailleurs depuis de très nombreuses années. Nos trois établissements publics en sont déjà à la deuxième génération des plans locaux de prévention et de réduction des déchets. On est donc déjà actifs dans ce domaine.

En revanche, dès lors qu'on a la notion de déchets, la priorité doit ensuite être donnée :

- au recyclage : des emballages, du verre, des papiers-cartons, etc. ;
- à la valorisation de la matière : la valorisation organique par exemple, pour un retour au sol. Ça fait partie de ce qu'on appelle le recyclage ;



- à la valorisation énergétique. Aujourd'hui, le législateur et le cadre réglementaire reconnaît dans sa hiérarchisation des modes de traitement des déchets que l'on doit faire de la valorisation énergétique. On doit s'appuyer dessus, c'est une vraie plus-value quand on peut et qu'on doit prendre en charge des déchets. C'est actuellement le cas par la Centrale énergie déchets de Limoges Métropole ;
- à l'élimination, en dernier recours. L'élimination consiste en deux cas de figure : soit le stockage, pour les déchets ultimes qui n'ont aucune autre solution de valorisation, soit l'incinération pure. Il a existé et il existe peut-être encore en France des incinérateurs pour lesquels il n'y a pas du tout de valorisation énergétique, cela entre dans ce cas de figure de l'élimination. Le projet qui vous est présenté aujourd'hui n'est pas du tout dans ce cadre.

La législation relative aux déchets évolue beaucoup, il existe de nombreux textes. Elle évolue au gré des textes législatifs qui sortent. Il est important de mettre en avant le dernier texte législatif, par rapport auquel il y a beaucoup d'enjeux. Il s'agit de la loi Agec, la loi « antigaspillage pour une économie circulaire », qui date de février 2020. Elle met notamment en avant la nécessité, avec l'obligation réglementaire d'ici au 31 décembre 2023, de mettre à la disposition des usagers de la population un système qui permette le tri à la source des biodéchets. Le but est de ne plus retrouver les biodéchets dans les poubelles « grises » classiques.

Dans les autres documents qui cadrent les choses figurent les plans régionaux. Pour la Nouvelle-Aquitaine, nous avons le plan régional de prévention et de gestion des déchets qui a été adopté en octobre 2019. Il reprend essentiellement les objectifs législatifs qui ont été fixés par le législateur. En revanche, il est allé un peu plus loin, puisque, comme tous les plans régionaux, ce plan régional avait vocation à définir l'avenir de l'ensemble des équipements de traitement des déchets présents sur les territoires régionaux. Dans le plan régional Nouvelle-Aquitaine figure une formulation importante : « Préférer la valorisation énergétique à l'élimination, avec notamment l'objectif d'améliorer la performance énergétique des unités d'incinération, sans augmentation des capacités d'accueil ».

Je crois que le cadre est posé, je passe donc la parole à Mathieu.

*(Applaudissements.)*

**Mathieu Jarry.** On a parlé valorisation énergétique, et je suis obligé de prendre quelques minutes pour détailler ce qu'est la valorisation énergétique. Les camions collectent votre bac, vert ou gris selon les territoires, correspondant aux ordures ménagères résiduelles. Ils le déposent à la Centrale énergie déchets, dans une fosse étanche. Un grappin manipulé avec un joystick vient mélanger les ordures ménagères et va ensuite alimenter un four. Les déchets vont brûler tout seuls à l'intérieur du four – on appelle cela l'« autocombustion » –, parce qu'il y a de l'énergie dans nos déchets. Ça brûle donc tout seul.

Une fois que les déchets brûlent, quels sous-produits d'incinération avons-nous ?

- Le premier est ce qu'on appelle les « mâchefers ». Les mâchefers sont ce qui n'a pas brûlé et que l'on retrouve à la sortie du four. Ces mâchefers représentent 18 % de ce qui entre. On amène ces mâchefers sur des plates-formes réglementées – appelées « plates-formes-de maturation » –, on les déferraille, on les crible, on les fait mûrir cinq mois en extérieur et on les analyse. Ils sont analysés avec plus de 26 familles de paramètres. Si ces analyses sont conformes, on va pouvoir utiliser ces mâchefers en sous-couche routière. Ça permet d'éviter d'utiliser des graves qui seraient extraites de carrières. Tout cela a lieu avec une traçabilité totale : on sait où ces mâchefers sont mis en place sur le territoire. Des conventions sont ensuite signées avec les utilisateurs, des contrôles, des rapports ont lieu. La traçabilité s'effectue sans aucun problème ;
- Ensuite viennent les fumées. Les fumées sortent d'un four à plus de 1000 °C. On récupère cette énergie avec une chaudière – quelque chose de très basique – et l'eau de la chaudière se

transforme en vapeur. On va pouvoir soit transformer la vapeur en électricité, soit la transformer en chaleur pour alimenter concrètement des radiateurs dans les logements ou l'eau chaude dans la salle de bains. On peut faire les deux : électricité et chaleur, et c'est ce que l'on fait actuellement à la Centrale énergie déchets. Une fois qu'on a récupéré cette énergie, ces fumées ont une température plus basse, et elles vont passer dans un traitement de fumées. Ces traitements de fumées vont capter toute la pollution. Cette pollution est appelée les Refiom : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères. C'est très polluant en l'occurrence. Ça représente 2 % de ce qui entre ;

- Les Refiom<sup>2</sup> sont amenés dans un site d'installation de stockage de déchets dangereux en Maine-et-Loire – 15 de ces sites sont autorisés en France. On effectue un prétraitement à l'arrivée. Ce prétraitement consiste à encapsuler ces Refiom : il s'agit de mettre un peu de béton et la pollution est dans ce béton. Une fois qu'on a ce résultat, on va déposer ces Refiom dans les casiers prévus dans ces installations. La traçabilité est là aussi totale. On est capables de savoir exactement où ils sont mis ;
- La fumée épurée est ce qui arrive à la fin. C'est de la vapeur d'eau, de l'oxygène, du CO<sub>2</sub> et ce sont les éléments polluants restants, très inférieurs à la réglementation européenne et française. Cette réglementation sur les déchets n'a cessé de s'améliorer en quarante ans. Le domaine d'activité des déchets est l'un des plus réglementés en France.

Je vous présente un autre tableau, issu du Citepa<sup>3</sup>, l'association qui est chargée de l'inventaire des émissions polluantes en France. Pour ce qui est des particules en suspension, le parc des unités d'organisations énergétiques compte 124 unités en France. En matière de particules en suspension, ces 124 unités d'incinération ont représenté 0,01 % des émissions totales de particules en France.

Pour ce qui est des dioxines et des furanes, le parc d'incinérateurs a représenté 0,045 % des émissions de dioxines et de furanes en France. En trente ans, ce que produisent les incinérateurs a diminué de plus de 800 fois, parce que la réglementation était là et parce qu'il existe aujourd'hui des traitements de fumées extrêmement performants.

Pour ce qui est du projet, quatre enjeux ont dicté la réflexion de l'Entente et continueront à la dicter :

- le premier enjeu est la nécessaire autonomie du traitement sur le territoire, pour assumer ses responsabilités, assumer la gouvernance et assurer les coûts ;
- le deuxième enjeu est l'adéquation des textes réglementaires, notamment la prévention – on ne redira jamais assez que le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ;
- le troisième enjeu est la transition et l'autonomie énergétiques du territoire, dans un contexte que vous connaissez : on vient de multiplier par dix en un an les coûts d'électricité, par dix les coûts d'achat du gaz naturel. C'est là la réalité des collectivités territoriales, des commerçants, des industriels. On le voit moins en tant qu'usagers parce qu'il y a un bouclier fiscal, mais la réalité est celle-ci. En un an, ça a été multiplié par dix ;
- le quatrième enjeu est la recherche de l'excellence technologique, au service de l'amélioration des impacts environnementaux et du cadre de vie des riverains.

Ce sont ces quatre enjeux qui ont dicté les réflexions de l'Entente et qui continueront à les dicter. Il y a un scénario préférentiel : c'est une nouvelle unité de valorisation énergétique en contrebas de la parcelle existante par rapport au bois du Châtenet, adossée à un troisième réseau de chaleur. Il y a aujourd'hui deux réseaux de chaleur qui sont reliés à l'usine actuelle :

- le réseau de Beaubreuil : l'usine alimente l'énergie de ce réseau à 99 % ;

---

<sup>2</sup> Refiom : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

<sup>3</sup> Citepa : Centre interprofessionnel technique d'études de la pollution atmosphérique

- le réseau du val de l'Aurence, auquel nous sommes interconnectés depuis quelques mois.

Pour ce qui est des éléments du scénario privilégié, deux ateliers me semblent importants :

- le premier va concerner la prévention et va être à Bessines. Quand on dit « prévention », on parle de dimensionnement. C'est donc quelque chose d'important ;
- le second à Panazol va concerner les impacts sanitaires et environnementaux. On aura un atelier consacré à ces deux thématiques.

Pour ce qui est du dimensionnement, nous nous inscrivons dans la prévention et la réduction des déchets. Nous prévoyons une diminution de 90 kilos d'ordures ménagères par habitant et par an entre 2010 et 2030. Sur l'ensemble du territoire de l'Entente, il faudra ainsi que nous soyons en moyenne à 154 kilos par habitant et par an. Il faut qu'on arrive à faire en huit ans une économie de 21 700 tonnes. Autrement dit, ce qu'on a réussi à faire les douze dernières années, on doit le refaire pour les huit prochaines. C'est ça l'effort de prévention du scénario privilégié à ce jour.

Ce qui est prévu, c'est une ligne de traitement. On arrive à 107 000 tonnes, parce qu'il y a des déchets tiers – j'y reviendrai. Sur le troisième réseau de chaleur, c'est près de 19 kilomètres de réseau de chaleur pour desservir potentiellement plus de 110 abonnés, qui représentent un équivalent de 15 000 habitants.

Pour ce qui est de la performance environnementale, une double filtration des fumées, plus une Denox catalytique, est prévue, pour s'assurer de performances en sortie de cheminée extrêmement basses et le plus basses qu'il est possible de faire. Cela nous permettra d'être cinq à dix fois inférieurs à la future réglementation qui arrive en 2023. Aujourd'hui, nous sommes en simple filtration, mais ça ne signifie pas que nous ne sommes pas aux normes.

Dans la proposition, la production d'électricité sera multipliée par quatre. La production de chaleur sera multipliée par trois, en lien avec le troisième réseau de chaleur<sup>4</sup>. Il y aura une neutralité carbone : quand on fait le compte et qu'on gomme le gaz naturel qui vient de Norvège ou de Russie par de l'énergie des déchets, on arrive à la neutralité carbone dans ce dimensionnement. La consommation d'eau sera largement économisée : -75 % avec un traitement des fumées à sec. La Centrale énergie déchets consomme à ce jour 60 000 mètres cubes par an, c'est l'un des plus grands consommateurs du territoire.

Pour ce qui est de l'intégration dans l'environnement, la proposition consiste à reculer de 100 mètres par rapport à l'installation existante, par rapport aux plus proches riverains, rue de Fougeras. C'est aussi une installation qui est protégée sur trois côtés par le bois du Châtenet, c'est ce qui a permis ces dernières années de limiter l'étalement urbain. On peut donc considérer que l'installation est protégée sur ce plan.

J'ai parlé du traitement des fumées à sec. Ça permet de ne plus avoir cette vapeur d'eau qu'on voit, et donc éventuellement de ne plus avoir cette gêne visuelle pour les usagers et les riverains.

Par ailleurs, si on reconstruit, on part d'une page blanche et on peut alors imaginer un peu ce qu'on veut comme conception architecturale et, surtout, on peut beaucoup plus facilement travailler pour limiter les nuisances sonores et les nuisances odorantes éventuelles.

Enfin, sur le plan économique, l'investissement pour cette installation est chiffré à 158,5 millions d'euros. Pour ce qui est du troisième réseau de chaleur, il est de 37 millions d'euros. Est-ce que cela vous coûtera plus cher *in fine* à vous, contribuables ? La réponse est non. Nous arrivons aujourd'hui à

---

<sup>4</sup> Voir page 47 du dossier de concertation pour davantage de précisions sur la production d'énergie : [https://avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr/wp-content/uploads/2022/09/Dossier\\_concertation\\_web.pdf](https://avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr/wp-content/uploads/2022/09/Dossier_concertation_web.pdf)

une simulation de coût de traitement en 2030 de 19,1 euros par habitant, pour l'ensemble du territoire. C'est 20 centimes de plus qu'aujourd'hui. Je considère donc que c'est similaire à 2021.

Comment arrive-t-on à cela ?

- on mutualise évidemment les tonnages<sup>5</sup> ;
- on réduit très fortement les tonnages. Cette réduction n'est pas indispensable mais elle l'est pour les coûts ;
- on vend beaucoup plus d'électricité et de chaleur.

Au total, c'est 55 000 équivalents habitants qui bénéficient d'une énergie de moins de 80 euros le mégawattheure – une énergie stable sur le long terme –, qui est aujourd'hui deux à trois fois moins chère que l'existant et peut-être malheureusement beaucoup plus important dans les mois et les années qui arrivent. Sur la partie chantier – un chantier de deux ans –, ce sont des entreprises qui viennent travailler, avec peut-être 300 personnes au pic du chantier.

En ce qui concerne les scénarios alternatifs, il s'agit de scénarios alternatifs crédibles. Le premier porte sur le dimensionnement. On peut potentiellement diminuer à 95 000 tonnes ; on peut potentiellement monter à 142 000 tonnes. Comment y arrive-t-on ? Dans le « scénario mini », on joue sur la population : on prend la projection de l'Insee et on considère que le territoire va perdre de la population – ce qui n'est pas le projet du président... Les déchets tiers apparaissent également : refus de trier les déchets d'activités économiques, Dasri<sup>6</sup> banalisés et incinérables en déchetterie. Aujourd'hui, il n'y a pas d'incinérables qui viennent à l'usine, on peut rester à zéro.

À l'inverse, dans le « scénario maxi », on est sur les projections très hautes de l'Insee – peut-être un peu trop en matière d'habitants, mais on a pris leurs hypothèses, ce sont eux les spécialistes. Dans ce scénario, on ne fait pas d'efforts de prévention par rapport à la situation d'aujourd'hui, et on arrive à 142 000 tonnes. Un scénario intermédiaire, privilégié, arriverait à 107 000 tonnes.

Pour ce qui est de la localisation, en plus du scénario préférentiel, trois autres implantations sont possibles :

- une à Anguernaud, dans la commune du Palais-sur-Vienne ;
- une en zone nord à Limoges ;
- une à proximité du centre de recyclage à Beaune-les-Mines, à Limoges.

Dans le dossier, vous avez quatre pages avec 26 critères d'analyse qui permettent de regarder les atouts et les désavantages des différents scénarios.

Il existe d'autres scénarios, sur le principe de « on ne reconstruit pas une nouvelle usine mais on modernise l'actuelle ». Ça coûte plus cher, c'est moins bien fait, c'est plus long et en plus il faut détourner les tonnages pendant les travaux : ce n'est pas forcément la meilleure solution.

Pour ce qui est du troisième réseau de chaleur, on le crée mais on ne le relie pas à l'usine d'incinération. On crée une chaufferie biomasse : on l'alimente avec du bois. Ça coûte plus cher, le coût à l'abonné est donc plus élevé en fin de compte. Pour l'usine d'incinération, ça fait moins de recettes, le coût de traitement est donc plus élevé. Et le bilan global du CO<sub>2</sub> est moins bon et on n'arrive pas à la neutralité carbone.

Les derniers scénarios sont sur le principe de « on ne fait rien ». Ne rien faire pour l'usine d'incinération, ça veut dire qu'il n'y a plus d'installation de traitement sur le territoire. On va donc

---

<sup>5</sup> La mutualisation des tonnages correspond au traitement des déchets résiduels de l'ensemble du territoire de l'Entente au sein de la potentielle future UVE.

<sup>6</sup> Dasri : Déchets d'activités de soins à risques infectieux

ailleurs, sauf qu'ailleurs on ne nous attend pas et il n'y a pas de capacités pour nos tonnages. Mais on fait apparaître ces scénarios dans la concertation.

Si on ne fait pas de troisième réseau de chaleur en centre-ville de Limoges, les gens dépendront de l'électricité ou du gaz naturel pas au même coût que les vingt dernières années, puisque en un an ça a été multiplié par dix pour l'électricité et la chaleur. J'en ai fini.

*(Applaudissements.)*

**Animateur.** La présentation était très complète, cela a permis de mettre en place tous les éléments du débat. Elle était un peu longue, on a un quart d'heure de retard mais ce n'est pas un problème. Pendant une vingtaine de minutes, je vais vous donner la parole pour les questions qui concernent cette partie. Après, on demandera à nos invités de participer à une petite table ronde de un quart d'heure, puis je vous redonnerai la parole pour quarante minutes environ. On va vous donner le micro. Tout est enregistré. Si vous souhaitez que votre propos vous soit attribué, vous donnez votre nom ; si vous n'en avez pas envie, ce n'est pas grave. Tous les propos sont enregistrés et un compte rendu exhaustif sera sur le site internet une fois qu'il sera transcrit.

**Simon Revel.** Je suis Simon Revel, de Limoges Habitat. J'ai juste une question par rapport aux 80 euros par mégawattheure que vous avez évoqués à l'instant. Est-ce un objectif d'être inférieurs à 80 euros ? Ou comment êtes-vous arrivés à ce chiffre ? Je crois qu'actuellement dans le réseau de Beaubreuil on est bien inférieurs à ce prix.

**Animateur.** Sur cette question du prix du réseau de chaleur, est-ce qu'il y a d'autres interventions ou questions ? Sinon, on va répondre directement.

**Mathieu Jarry.** Beaubreuil est un contre-exemple mais c'est très bien. La coût de la chaleur est effectivement très inférieur à ce chiffre. La réalité en France, c'est ce 80 euros le mégawattheure, c'est donc la simulation qu'on fait pour le troisième réseau de chaleur. C'est également ce qu'on retrouve pour le réseau du val de l'Aurence. À Beaubreuil, cela fait très longtemps et les investissements ont été amortis, on est donc sur une valeur très basse. Mais la référence nationale c'est plutôt 80 euros le mégawattheure.

**Une intervenante du public.** Quel est le budget estimatif ? Cela a-t-il déjà été chiffré ou non ?

**Animateur.** Ça a été dit tout à l'heure, mais Mathieu va vous le redire.

**Mathieu Jarry.** C'est 158,5 millions d'euros pour l'installation de traitement, 37 millions pour le réseau de chaleur.

**Un intervenant du public.** Il y a une autre solution qui est utilisée en France, c'est le stockage des déchets dans des cellules. Après, ils referment ces cellules et la méthanisation naturelle des déchets génère des gaz biomasse. C'est brûlé par la suite, et le rendement est quand même meilleur que l'incinérateur. Mais ça prend de la place... Je voulais savoir si Limoges Métropole avait pensé à cette solution.

**Emmanuel Lathière.** Vous avez raison, c'est un procédé qui existe, sauf qu'aujourd'hui avec la réglementation pour nos installations telles qu'elles existent dans notre département de la Haute-Vienne ce n'est pas possible. On est sur du stockage. Ce que vous décrivez est ce qui se passe par exemple pour l'installation de stockage de déchets non dangereux dans le nord du département. On a présenté tout à l'heure la hiérarchisation des modes de traitement, et ce n'est clairement pas la priorité qui est donnée aujourd'hui par le législateur.

**Un intervenant du public.** Vous avez présenté une évolution possible d'Evolis 23. Je voulais savoir si cette hypothèse avait été intégrée dans le projet. Si c'est le cas, quelle est la probabilité que ce territoire évolue rapidement ?

**Animateur.** On va donner la parole à M. Fortineau, qui est le directeur du syndicat et qui va pouvoir vous répondre.

**Vincent Fortineau.** Je confirme que cette hypothèse a bien été intégrée au dossier, et je dirais que sa probabilité est plutôt forte. Nous démarrerons dans les prochains jours les discussions avec les collectivités, pour une intégration à Evolis 23 au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce n'est donc pas fait mais il y a une délibération de principe en ce sens de l'ensemble des collectivités qui sont intégrées.

**Yvan Tricart.** Je suis Yvan Tricart, je suis membre des commissions de sécurité et de surveillance de l'incinérateur et d'Alvéol. Je suis quand même surpris, parce qu'on a un dossier technique. On ne nous propose qu'un dossier technique, et il y a un manque par exemple sur la question de la santé. On nous a expliqué que les fumées qui sortent de l'incinérateur étaient triées et bien traitées, et elles respectent bien les normes. Or, je voudrais juste dire qu'un incinérateur même moderne reste un incinérateur, et c'est un produit dangereux. Dans l'incinérateur, comme on brûle n'importe quoi, ce sont 2000 molécules qui sortent des fumées. Sur ces 2000 molécules, 30 sont traitées. Elles respectent les seuils. Il y a des seuils qui ont évolué.

À Beaubreuil en trente ans, au début les gens respiraient 24 heures sur 24 des choses qui étaient beaucoup plus dangereuses, mais ils l'ont respiré. Aujourd'hui, on respecte les seuils, mais dans les commissions de sécurité nous n'avons jamais pu obtenir : est-ce que c'est dangereux les 1970 molécules qui sortent et qui sont moins dangereuses que les 30 qu'on surveille ? Même dans les 30 qu'on surveille, qui respectent les seuils, si quelqu'un respire une de ces molécules pendant quinze ou soixante-dix ans, cette molécule qu'on surveille n'est pas dangereuse pour lui, mais qu'est-ce que ça donne pour quelqu'un qui respire une molécule au seuil plus une molécule au seuil plus une molécule au seuil... ? Ce cocktail de molécules au seuil est-il dangereux ou pas dangereux ? On ne sait pas. On n'a jamais pu obtenir de la part de l'agglomération de Limoges une étude sérieuse à ce sujet.

Il faut laisser les gens de Beaubreuil respirer. Il est impensable que l'incinérateur soit encore construit au milieu de 40 000 habitants. Il peut être déplacé, et on sait transporter la chaleur. On peut mettre l'incinérateur à 10 kilomètres et être quand même reliés au réseau de chaleur. Il faut laisser les gens respirer. On ne peut pas continuer comme cela.

**Animateur.** Merci. Sur les impacts, je précise qu'il y a un atelier le 4 octobre, avec des spécialistes de la santé. L'objectif, c'est bien de traiter cette question de l'impact et d'aborder les réponses ou le débat sur le sujet. Peut-être qu'il y a d'ores et déjà des réponses, même si on les approfondira lors de cet atelier.

**Mathieu Jarry.** Ils seront incomplets mais je vais apporter quelques éléments. Il y a cet atelier avec des experts qui pourront répondre à vos interrogations. Le premier élément, c'est qu'en quarante ans la réglementation a évolué de manière très drastique. Il faut avoir en tête deux dates importantes : 1991 et 2002. Aujourd'hui l'ensemble de la littérature scientifique démontre que les incinérateurs aux normes de 2002 ne présentent plus de risques sanitaires. Et on vous l'expliquera aux ateliers.

**Yvan Tricart.** Un risque nul ou négligeable...

**Mathieu Jarry.** « Nul ou négligeable », c'est la petite précaution toute scientifique. Le deuxième élément, c'est que nous avons sur la Centrale énergie déchets, mais aussi sur l'ensemble des sites en France, un plan de surveillance dans l'environnement. Un plan de surveillance dans l'environnement, cela signifie qu'on vient mesurer certains types de polluants, métaux lourds, dioxines. Sous le panache,

là où sont les expositions potentiellement les plus importantes, et sur ce qu'on appelle des « sites blancs », on ne trouve pas de différences entre les mesures sous le panache et sur le site blanc. Des démonstrations seront là aussi faites en atelier. Il arrive même régulièrement que les valeurs sur le site blanc soient plus élevées. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui la pollution en France vient du transport, du logement, de quelques industries, de l'agriculture. C'est ça la vérité.

**Animateur.** On consacrera l'ensemble de l'atelier à ces questions et au suivi.

**Mathieu Jarry.** Pour le projet, nous imaginons bien la recherche de l'excellence technologique et on ne se limite pas à ce que l'on fait aujourd'hui. On va plus loin.

**Animateur.** Y a-t-il d'autres questions avant que l'on ne passe à la table ronde ?

**Un intervenant du public.** J'avais une simple réflexion. Pourquoi ne pas avoir prévu une centrale énergie en Creuse et une centrale énergie en Haute-Vienne ? Parce que vous allez flinguer le bilan carbone avec tous les transports qui vont aller de la Creuse à la Haute-Vienne. Je ne comprends donc pas trop la démarche.

**Mathieu Jarry.** Nous avons eu la question sur le site internet aujourd'hui. La première raison, c'est que si on fait deux UVE – puisqu'on fait 110 000 tonnes, on va dire deux UVE de 55 000 tonnes – on a un surcoût d'investissement de 60 millions d'euros. Le premier argument est donc financier. Le deuxième argument, c'est que si on fait une installation en Creuse on n'a pas la densité pour délivrer la chaleur, comme on peut l'avoir en centre-ville. On aura en fait une usine qui fera 100 % d'électricité. Dans le bilan carbone, ce qui permet d'arriver à la neutralité, c'est le fait qu'on gomme du gaz naturel des réseaux de chaleur au profit de l'énergie<sup>7</sup>. Si on fait deux installations, dont une est 100 % électrique, et que pour Limoges on fait moins de chaleur, le bilan carbone sera dégradé.

Pour ce qui est du transport, si tous les déchets arrivent effectivement à Limoges, il n'y a pas plus de kilomètres qu'aujourd'hui, puisqu'on va en Indre et dans l'Allier. À quelques kilomètres près, c'est pareil. Le poids CO<sub>2</sub> du transport ne pèse actuellement pas grand-chose dans le bilan carbone total. Pour le transport, dans sa compétence collective, Limoges Métropole a prévu de sortir du 100 % diesel dès le 1<sup>er</sup> juin de l'année prochaine.

**Un intervenant du public.** Est-ce qu'on a une idée de l'évolution des quantités de mâchefers avec la qualité du tri qui va s'améliorer ? Est-ce que c'est obligatoirement une conséquence d'une augmentation de quantité ou non ? Les mâchefers ont quand même un coût énorme.

**Mathieu Jarry.** Les mâchefers ne pèsent pas tant que ça financièrement, mais je n'ai pas les chiffres exacts, je ne vais donc pas m'avancer. Avec tous les efforts qu'on fait d'amélioration du tri, et notamment le fait que l'ensemble de l'Entente soit passée aux extensions des consignes plastique dès 2020, deux ans avant la réglementation, on ne note pas d'incidence sur les mâchefers. Les mâchefers, c'est en effet vraiment ce qui ne brûle pas. Le recyclage, les choses comme ça ne se retrouvent donc pas dans l'usine.

**Animateur.** On va essayer de prendre un peu de hauteur par rapport à ce que l'on vient de dire et je vais demander à nos trois invités de bien vouloir s'installer. Je vais leur demander de me présenter un peu d'où ils viennent, mais on a trois intervenants qui viennent d'horizons un peu différents :

- une association locale, Barrage ;

---

<sup>7</sup> Voir page 58 du dossier de concertation sur le projet de création d'un troisième réseau de chaleur : [https://avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr/wp-content/uploads/2022/09/Dossier\\_concertation\\_web.pdf](https://avenirdenosdechets-hautevienne-creuse.fr/wp-content/uploads/2022/09/Dossier_concertation_web.pdf)

- l'Ademe, un organisme de l'État ;
- Amorce, une association d'élus.

Dans un premier temps, on va leur demander comment ils réagissent à ce qui vient d'être dit, de façon à avoir une petite réaction de chacun sur ce qu'ils ont entendu, le projet, la façon dont ils le regardent par rapport à l'endroit où ils sont, où ils travaillent, etc. Monsieur Scheurer, monsieur Forget, monsieur Dancoisne, ce que je vais quand même vous demander, c'est de dire quelques mots de votre association, de votre organisme d'État, très rapidement. Vous avez la parole.

**Patrick Scheurer (AMORCE).** Bonjour à tous. Je suis Patrick Scheurer, je suis ancien directeur général du Smitom-Lombric, qui était un syndicat de collecte et de traitement en Seine-et-Marne pour 300 000 habitants, avec une filière complète. Aujourd'hui je suis conseiller spécial d'Amorce, pour défendre l'intérêt des collectivités. L'association Amorce est une association qui comporte actuellement 1080 adhérents, dont les deux tiers sont des collectivités. Elle agit dans le domaine de l'énergie, des déchets, de l'eau et, depuis peu, de la propreté.

**Animateur.** Vous avez entendu la présentation : qu'est-ce que vous en avez pensé ? Qu'est-ce que ça suscite comme réaction chez vous ?

**Patrick Scheurer.** Aujourd'hui, les collectivités sont confrontées au problème du pragmatisme, c'est-à-dire qu'avoir un idéal zéro déchet à terme, pourquoi pas, sauf que le temps d'y arriver, pendant ce temps, il faut quand même traiter les déchets. Je crois que ce qui a été présenté est très clair. La priorité, c'est la prévention, tout le monde est d'accord. C'est le mieux du point de vue environnemental, c'est le mieux du point de vue économique.

Une fois qu'on a dit ça, il reste tous les déchets à traiter. Le recyclage, c'est en train de se développer de façon très importante, puisque, notamment avec les responsabilités élargies des producteurs, plus de 24 filières se sont mises en place qui ont vocation à retirer des déchets tout ce qui a vocation à être recyclable. Il reste le problème de tout ce qui est biodéchets, sur lequel on a du retard en France mais sur lequel on travaille d'arrache-pied.

En tout état de cause, tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut mettre le moins possible en décharge. À partir de là, la valorisation énergétique aura toujours un rôle à jouer, tant qu'il restera des déchets qui ont un potentiel de valorisation énergétique.

J'ajouterai que dans le contexte local et dans le contexte actuel ça a encore plus de sens. Avoir une énergie locale dont on maîtrise le coût, qui permet de chauffer en particulier beaucoup d'équipements publics et beaucoup de logements sociaux – c'était le cas sur mon territoire –, avec une énergie dont on est capables de garantir le prix sur le long terme, puisque avec des incinérateurs on est capables de vendre l'énergie à des prix garantis sur quinze ans – ce qui n'est plus du tout le cas de l'électricité –, pour nous c'est quelque chose qui est tout à fait dans la lignée de ce qu'il convient de faire. À condition de ne pas oublier la prévention.

**Animateur.** Merci. Monsieur Forget, dites-nous d'abord ce qu'est Barrage, même si je pense que c'est connu ici. Et je vous pose la même question : comment réagissez-vous ? Ce n'est peut-être pas de la même manière.

**Cédric Forget (Association Barrage Nature Environnement).** Bonjour à tout le monde. Nous sommes une association agréée pour la protection de l'environnement au niveau départemental. Nous adhérons à Limousin Nature Environnement, qui a, elle, l'agrément au niveau régional. Nous suivons plus particulièrement et depuis de nombreuses années l'incinérateur de Limoges ainsi que le site d'enfouissement de Peyrat-de-Bellac.

Pour ce qui est de ma réaction, déjà je suis très heureux d'être là, de pouvoir avoir la parole, et j'en remercie les instigateurs. Surtout, j'aimerais qu'on puisse aborder le problème en le retournant un



petit peu. Il y a effectivement une hiérarchie de traitement des modes de déchets. Elle est exposée dans le dossier, mais juste exposée, esquissée, on n'a pas le détail. Nous n'avons pas les informations, nous ne disposons pas des ressources pertinentes et suffisantes pour savoir quels seront les besoins d'incinération au-delà de 2030. Or, l'incinérateur va être construit, il va commencer son exploitation en 2030, et en 2040-2050 que se passe-t-il ? On n'a pas de réponse. C'est très embêtant.

J'ai envie de rappeler la loi : le premier objectif du service public de gestion des déchets, auquel nous sommes très attachés, est de prévenir et de réduire la production des déchets et leur toxicité. La toxicité, on nous en a parlé un peu. Sur ce sujet, on va être très clairs : on pense en regardant les études scientifiques que l'incinération pose des problèmes. Ça ne veut pas dire qu'on est contre l'incinération. On ne peut que constater : nous produisons énormément de déchets et il faut bien trouver des solutions. La chose principale que nous souhaiterions vraiment voir abordée ici, c'est de prendre d'abord la prévention, avec des objectifs ambitieux.

Lorsqu'on a fait les politiques de gestion précédentes, on s'est en gros limités à ce que nous imposait la loi. Et que s'est-il passé ? Dans la plupart des collectivités en France, on n'a pas réussi à atteindre nos objectifs. Dans le dossier, on aimerait donc savoir quelles interprétations font les collectivités de cet échec, parce que ça a été un échec – relatif, en fonction des différentes collectivités. Mais on ne sait pas pourquoi on n'est pas arrivés à atteindre ces objectifs. Nous – je dis « nous » parce que nous faisons tous partie du problème et potentiellement des solutions –, nous plaidons pour que nous nous imposions des objectifs ambitieux, pas irréalistes non plus, pour que l'on ait une vraie vision prospective de ce qui doit arriver.

Je reviens sur un point qui me paraît très important : les effets sanitaires. Par rapport aux effets sanitaires, nous intervenons auprès de la population qui habite autour de l'incinérateur. Puisqu'il y a quand même beaucoup d'élus ici, je veux signaler que l'incinérateur a des impacts sur la qualité de vie des gens qui sont autour, encore aujourd'hui. Il y a eu des améliorations, c'est vrai, mais il y a encore de forts impacts, en matière de bruit notamment et d'odeurs. Je peux vous citer des faits. Le premier arrêté préfectoral donnait un seuil d'émissions de bruit à 50 décibels la nuit ; c'est passé dix ans après à 60 décibels. Il faut que vous preniez conscience de ça : c'est 10 décibels de plus. Tous les 3 décibels, on double le niveau d'exposition sonore. Il y a donc des impacts réels.

On peut aussi parler de la toxicité. Dans toutes les particules qui sont émises, il y a des particules qui ne sont pas réglementées et qui ont des effets catastrophiques pour la santé, qui sont documentés scientifiquement, comme :

- les perturbateurs endocriniens ;
- certains métaux lourds, que nous émettrons ;
- les furanes bromés, que nous émettrons.

Ces éléments n'admettent aucun autre seuil que zéro. C'est pour cela que nous soutenons que l'incinération est problématique. Elle est non soutenable. Si on doit la mobiliser, il faut à tout prix et le plus rapidement possible la diminuer au minimum. Si on arrive à faire avancer ça dans le débat, on pense qu'on aura été un peu utiles.

Il y a d'autres objectifs, pour lesquels je vais laisser la parole, mais je voulais juste parler de la prise en compte de l'économie circulaire. Je vais laisser la parole à monsieur, parce que l'Ademe nous fait une super étude prospective qui nous signale que potentiellement, si on respectait les engagements, en 2050 on aurait besoin de 70 % d'incinération en moins, parce qu'il faudrait que ça passe ailleurs.

**Animateur.** Je vous redonne la parole après. Monsieur Dancoisne, je vais vous poser la même question : qu'avez-vous retenu de cette présentation « à chaud » ? Puis, je vous poserai une question sur les enjeux.

**Jérôme Dancoisne.** Je vais juste faire une présentation très brève de l'Ademe, qui est l'agence de la transition écologique. On est un établissement public de l'État. On vient, entre autres, en soutien des politiques d'économie circulaire, des collectivités des entreprises mais aussi des associations.

La première réaction et le premier témoignage de l'Ademe, c'est que l'on souscrit totalement à ce qui vient d'être dit par mes voisins. L'objectif numéro 1 est effectivement la prévention et la réduction de la quantité de déchets. Il faut quand même avoir en tête le cadre européen sur le paquet économie circulaire. La loi Agec traduit une partie de ce paquet économie circulaire, et la loi Agec est quand même quelque chose de très puissant. Ne serait-ce que limiter l'enfouissement de 50 % entre 2010 et 2030, c'est déjà une mesure très forte. On voit bien les incidences qu'il peut y avoir sur notre territoire.

Et il y a une série de mesures qui de toute façon vont conduire à la réduction de la quantité de déchets. Ce sont des petites choses qui peuvent paraître anodines, que vous connaissez au quotidien, comme ne plus donner le ticket de caisse quand on va au magasin. Ça, c'est issu de la loi Agec. C'est aussi le fait qu'il n'y ait plus de gobelets en plastique. On peut multiplier les exemples mais je ne vais pas tous les citer, parce que la loi Agec est très riche sur ce plan. On parle même de consignes pour réemploi, mais aussi pour recyclage C'est donc un outil législatif qui est particulièrement puissant, mais qui va dans le sens de la réduction de la quantité de déchets.

Cette réduction, elle a été affichée tout à l'heure. Nous, évidemment on pousse pour atteindre ces objectifs tels qu'ils ont été définis. On est là pour ça aussi, on aimerait aller encore plus loin sur la réduction de la quantité de déchets. Le tri en amont de la partie fermentescible des déchets est un objectif majeur pour nous. Il faut réussir ce challenge, on n'y est pas encore. Même si c'est compliqué dans les centres-villes par exemple, la tarification incitative, on peut y arriver également et on sait qu'on peut gagner jusqu'à 40 % de production d'ordures ménagères résiduelles grâce à cette tarification incitative. On a donc des outils, il faut les mettre en œuvre. On est là pour vous soutenir, mais il faut y aller et atteindre ces objectifs de prévention.

C'est d'autant plus important que ça intervient aussi sur l'équilibre économique de tout ça, puisque, comme on l'a dit, le déchet qui n'est pas produit ne coûte rien. Si on en produit plus, forcément les équilibres économiques vont être modulés.

Il faut donc forcément avoir cet objectif en tête, ne pas uniquement se focaliser sur l'incinération, même si c'est l'objet du débat. Mais, en tant qu'Ademe, je me dois de rappeler que notre objectif premier c'est la réduction de la quantité de déchets, et de rappeler *in fine* la hiérarchie qui figure au Code de l'environnement. C'est donc aussi :

- le réemploi, le recyclage ;
- ensuite la valorisation énergétique ;
- et enfin l'enfouissement.

**Animateur.** Merci. J'aurais une deuxième question. En prenant un peu de recul et en fonction de votre vision, de tout ce que vous avez vu, de l'expérience sur les territoires, etc., si vous aviez deux petits conseils ou deux petites idées d'enjeux à donner aux porteurs de projets, à l'Entente, que leur diriez-vous ? Pour ce projet, que doivent-ils regarder dans le cadre de ce débat et au sortir de ce débat ?

**Patrick Scheurer.** D'après mon expérience, je dirais que l'enjeu le plus important c'est d'être clairs et honnêtes, c'est-à-dire de mettre les choses sur la table et de ne rien éviter. Je parle d'après mon exemple personnel : quand on a construit notre incinérateur, on a eu six recours juridiques, avec des associations qui étaient très agressives. La conclusion de tout ça, c'est qu'à la fin on a fait un pacte avec les associations. Le pacte a notamment consisté à leur donner toutes les informations chaque mois sur tout ce qui se passait pour l'usine, y compris ce qui se passait mal. Le résultat, c'est qu'au

bout de deux ans on a eu une entente parfaite, parce qu'on a été totalement transparents. Quand il y avait des questions, on répondait clairement, y compris quand on était un peu en porte-à-faux par exemple. Il faut établir la confiance.

**Animateur.** Monsieur Forget, la question va être un petit peu différente : qu'attendez-vous un peu de ce débat ? Qu'est-ce qui serait intéressant pour vous à la sortie du débat par rapport à un projet ? Quels sont les trois points essentiels ? Il s'agit aussi de lancer ensuite le débat dans la salle.

**Cédric Forget.** Pour lancer le débat et aussi pour avoir une information claire pour le public, le premier point serait d'évacuer l'aspect réseau de chaleur et valorisation énergétique. À notre sens et au sens de la loi, ce n'est pas une priorité. La programmation pluriannuelle de l'énergie stipule bien qu'on ne peut pas fixer d'objectifs de production énergétique à partir de déchets. Donc, pour nous, que l'on puisse récupérer de l'énergie fatale, tant mieux, c'est très bien, faisons-le dans tous les cas, il n'y a pas de soucis. Mais ce n'est pas un débat. Le débat n'est pas là. Ça, c'est donc le deuxième point qui nous tient à cœur après les enjeux sanitaires.

**Animateur.** Monsieur Dancoisne, je reprends la même question. Pouvez-vous citer deux ou trois enjeux qui vous paraissent essentiels à prendre en compte aujourd'hui dans le débat qui s'ouvre ?

**Jérôme Dancoisne.** Déjà, l'existence même du débat et de l'Entente me paraît être de nature à être une vraie réussite. Et l'Entente telle qu'elle a été définie permet des mécanismes de solidarité, permet de réfléchir à des échelles différentes, de ne pas opposer ville et campagne. Je trouve que tout ça va dans le bon sens. Si vous me demandez quel est l'élément majeur à la sortie du débat, si tout le monde va dans le même sens de la prévention et de la réduction de la quantité de déchets, ça sera déjà beaucoup pour l'agence.

**Animateur.** Merci pour ces interventions. On va maintenant redonner la parole au public pendant trente ou quarante minutes. Vous pouvez poser des questions à tous ceux qui sont sur scène.

**Geneviève Leblanc.** Je suis Geneviève Leblanc. Je suis aussi élue, mais je suis élue agacée aujourd'hui ! On va me dire que ce n'est pas quelque chose que l'on peut régler au niveau local. Je le sais, mais je voudrais quand même qu'on apporte des précisions sur la notion de producteur de déchets – le meilleur déchet, c'est celui qu'on ne produit pas, vous l'avez dit. C'est peut-être un peu à côté, j'entends bien, mais il faut toujours trouver un moment pour dire les choses, alors j'en profite... Le producteur, c'est en fait beaucoup la personne qui doit trier ses déchets, tout ça.

Je ne connais pas la loi que vous avez évoquée, monsieur, dont un des éléments consiste à ne plus prendre les tickets de caisse, mais quand même, quand les gens passent à la caisse et qu'on leur demande de ne pas prendre un ticket de caisse, ils arrivent aux caisses des supermarchés avec tout un tas d'emballage, avec des publicités monstrueuses qui les incitent à surconsommer et parfois à acheter des promotions qui vont les amener à jeter des emballages. Je sais bien que la question n'est pas locale, mais, en même temps que l'action pour valoriser les déchets, etc., que fait-on et que font nos élus au plus haut niveau pour que les premiers producteurs de déchets – les vendeurs – soient autant mobilisés que ce qu'on demande au commun des mortels, dont nous faisons tous partie ?

**Animateur.** Dans la mesure où ça concerne les déchets, il n'y a pas de questions qui sont en dehors du débat. On peut tout aborder ici. D'abord, que fait l'État ?...

**Jérôme Dancoisne.** Madame pose une question fondamentale : comment fait-on pour réduire les emballages ? Vous évoquiez en particulier les emballages, mais ce ne sont pas uniquement les emballages. Il y a un principe qui a été mis en œuvre à l'origine par l'OCDE – ça remonte donc à très loin – qui est le principe de responsabilité élargie du producteur. Ça veut dire quoi ? C'est l'application du principe pollueur-payeur. C'est assez simple : ce sont les metteurs en marché qui vont traiter leurs déchets. Celui qui va produire l'emballage va donc devoir traiter son emballage. C'est le principe général.

Ce sont les fameuses REP<sup>8</sup>, avec la création des fameux éco-organismes. Pour les emballages, vous connaissez tous Citeo, qui a cette charge. La REP est un principe qui a démarré en 1992 en France. Elle a été confortée par la loi Agec de 2020, avec d'autres éco-organismes qui ont été créés pour d'autres filières que les emballages, il n'y a donc pas que les emballages qui sont concernés. C'est bien l'application du principe pollueur-payeur. C'est normalement une vertu merveilleuse. Le metteur en marché a ainsi tout intérêt à ce que le déchet qu'il produit lui coûte le moins possible ; sinon, il va devoir avoir une écocontribution qui va être plus élevée auprès du consommateur. Il va donc devoir faire tous les efforts de prévention pour réduire la quantité de ses emballages.

Force est néanmoins de constater – je suis d'accord avec vous – qu'on ne va pas assez loin. La loi Agec a d'ailleurs renforcé les pouvoirs de police de l'État sur les REP. C'est une première action. Une deuxième action, c'est le fait que les cahiers des charges des éco-organismes sont révisés régulièrement, et ces cahiers des charges sont établis par l'État avec des objectifs de plus en plus ambitieux pour pouvoir réduire dès l'origine la quantité de déchets. Vous poursuivez en fait ce que je disais, puisqu'il y a effectivement le citoyen qui va devoir trier, faire des efforts, etc., mais pas uniquement. La loi Agec introduit aussi une formule de prévention pour toute la chaîne.

**Animateur.** Monsieur Forget, vous souhaitez compléter ?

**Cédric Forget.** Je vais juste apporter un petit complément pour répondre à la question. Ça intéresse tous les élus, puisqu'au niveau local il y a des choses à faire pour accompagner la population dans les objectifs de prévention. En juin, la communauté de Grand Lyon a ainsi pris la décision de diminuer leurs affichages publicitaires à 4 mètres carrés maximum. C'est un choix. Les écrans aussi sont un choix, très local, et qui accompagnent un ensemble d'autres choses – ce n'est pas une petite mesure comme ça.

Sur le principe pollueur-payeur de la REP, je voudrais juste préciser que pollueur-payeur ça veut dire que 100 % est payé. Ça, c'est la théorie, sauf que la loi nous dit que les nouvelles REP c'est 80 % du coût qui est assumé. On sait que ce n'est même pas la moitié pour certaines. Pour les anciennes, c'est 50 %. Là, les collectivités locales se font donc avoir. Nous nous faisons avoir.

**Animateur.** Votre voisin veut répondre et compléter. Ce sont des sujets sur lesquels vous travaillez beaucoup ?

**Patrick Scheurer.** C'est vraiment un sujet d'importance, et Amorce est hyper-présent, parce qu'on est reconnu par les instances nationales et on a notre critique à apporter à toutes les élaborations des cahiers des charges, auxquelles on participe. Et on n'arrête pas de se battre, parce que effectivement les éco-organismes ont des objectifs mais le problème c'est qu'ils n'ont pas de sanctions s'ils ne les atteignent pas. On leur demande donc de recycler 80 % de ce qu'ils mettent sur le marché. Aujourd'hui, ils en recyclent peut-être 60-65 %, mais ça fait dix ans que ça dure et il n'y a pas de pénalités, il n'y a pas de sanctions.

Nous, on se bat pour qu'il y ait des sanctions pour ces éco-organismes, et on se bat aussi pour que la partie prise en charge financière corresponde à la réalité des dépenses. Théoriquement ils devraient prendre en charge 80 % des dépenses à charge de la collectivité ; aujourd'hui, on est à peine à 50 %. Nous, on représente les collectivités dans les débats au niveau national – les débats triangulaires entre le gouvernement, les éco-organismes et les collectivités – pour continuer à progresser, mais c'est un combat de tous les jours. J'y ai participé dès la création d'Eco-Emballages, et on continue aujourd'hui à participer. Mais le constat est que ça progresse quand même.

**Animateur.** On n'y est pas encore mais ça progresse, donc c'est une bonne nouvelle... Monsieur ?

---

<sup>8</sup> Responsabilité élargie des producteurs (dispositif réglementaire d'organisation de la prévention et de la gestion des déchets pour des filières spécifiques)

**Gilles Toulza.** Je suis Gilles Toulza, je suis élu communautaire. Ma question s'adresse plutôt aux personnes, Emmanuel et Mathieu, qui ont – brillamment d'ailleurs – défendu les arguments des scénarios qu'ils nous ont présentés. Pour le scénario préférentiel, s'il s'avérait, j'ai fait un calcul : 435 000 habitants multiplié par 124 centrales, ça fait 54 millions d'habitants. On n'est donc pas loin de la couverture de la population. Est-ce que cette nouvelle centrale serait dans une moyenne nationale ?

La deuxième question, c'est, en fonction de ce qu'on vient de décider, et donc d'une centrale qui allait durer jusqu'à 2030 environ, est-ce que l'arrêt de l'une et le démarrage de l'autre s'effectuent par un tuilage ? Sans entrer dans le détail, est-ce que vous pouvez nous expliquer très rapidement ce mécanisme ?

**Animateur.** Il y a un calcul à faire. S'il n'a pas la réponse, on peut la fournir à monsieur. Sur 124 unités de valorisation énergétique sur x millions d'habitants, combien ça couvre ? Est-ce qu'on est dans la moyenne ? C'est la première question. Après, il y a la question du chantier et de l'organisation. Mais on pourra vous fournir la réponse précise si on ne l'a pas aujourd'hui.

**Mathieu Jarry.** La moyenne du parc d'incinérateurs en France est d'environ 125 000 tonnes par an. Si on fait une petite comparaison avec l'Allemagne, c'est plutôt 250 000 tonnes. Ils ont fait d'autres choix. Après, dans le scénario entre l'ancienne et la nouvelle, on est effectivement en capacité de continuer à exploiter l'ancienne jusqu'en 2029 – on a un contrat jusque-là. Elle ne tombera pas du jour au lendemain en rade et je rappelle qu'elle est aux normes et qu'elle sera encore aux normes de 2023. Mais ça permet tranquillement de facilement faire le phasage et de finir la fin de vie de l'actuelle, pour passer éventuellement à la nouvelle avec une mise en service industrielle d'un équipement qui est quand même majeur qui prendra un peu de temps. C'est donc bien d'avoir cette capacité. Et par rapport au scénario de modernisation de l'actuelle c'est beaucoup plus souple et beaucoup plus simple quand on construit une nouvelle. On a beaucoup moins d'inconvénients.

**Yvan Tricart.** Je m'excuse de réintervenir mais pour nous il est évident que la taille de l'incinérateur est extrêmement importante : plus l'incinérateur est grand, plus il pollue ; plus il est petit, moins il y a de pollution. C'est pour ça que j'ai été très surpris par les chiffres qui ont été donnés par M. Jarry, notamment la réduction de 90 kilos par habitant et par an. Ce sont des chiffres qu'on ne retrouve pas dans les documents. On ne les retrouve pas, parce que : l'agglomération prévoit de réduire et de passer de 219 à 180 ; Syded de 180 à 138 ; Evolis de 141 à 135. Ça nous fait approximativement 35-40 kilos par habitant, on est donc loin des 90 kilos par habitant annoncés. Je veux juste dire qu'Evolis 23, de la Creuse, est un bon élève. Ils ont mis en place la tarification incitative et ils sont descendus à 147 kilos par an et par habitant. Alors, c'est une zone agricole, tout ça, soit...

Ce que je veux dire, c'est qu'ils ont rendu public un document : l'examen de ce qu'il y a dans une poubelle. Et ils font la démonstration que dans leur poubelle, alors qu'ils ont réduit de manière importante, il y a seulement 44 kilos qui devraient être incinérés. Tout le reste peut être traité autrement. On a donc une marge extrêmement importante de réduction possible. Le point numéro 1, ce n'est pas la taille de l'incinérateur, c'est vraiment : que fait-on pour réduire ? Il faut réduire de manière drastique. Et il y a des mesures à prendre qui ne sont pas prises. Je crois que l'agglomération de Limoges devrait s'interroger, parce que depuis dix ans nous sommes sensiblement au même nombre de kilos traités par habitant et par an. Il y a un vrai échec et il faut qu'on s'interroge.

**Animateur.** Mathieu, d'abord, qu'en est-il des chiffres ? Je pense qu'il y a une réponse sur les chiffres. Si dans le débat il y avait des chiffres qu'il fallait préciser ou qui ne figuraient pas, nous amènerions bien évidemment les corrections ou les compléments nécessaires sur le site internet du débat. Il n'y a pas de problème sur ce point. C'est cela : 90 kilos ?

**Mathieu Jarry.** Je confirme les chiffres de 90 kilos entre 2010 et 2030. Vous avez les tableaux sur les trois territoires, Limoges Métropole, Syded et Evolis, et la moyenne de 45 kilos que vous avez faite est exacte mais concerne 2021-2030. C'est ce que je disais tout à l'heure : il faut qu'en huit ans on fasse le même effort de réduction des déchets qu'on a fait en douze ans. Et il faut qu'entre 2021 et 2030 on économise 21 700 tonnes d'ordures ménagères. Je confirme les chiffres.

**Animateur.** Si c'est une question de lecture, on fera une fiche de lecture claire qu'on mettra sur le site pour que tout le monde y ait accès. Il n'y a vraiment pas de soucis pour ça.

**Une intervenante.** Monsieur Tricart, vous pouvez reposer la question extrêmement clairement sur le site des chiffres que vous voulez voir comparés, expliqués, et on y veillera.

**Animateur.** Tout à fait. Y a-t-il d'autres questions, témoignages, avis... ?

**Un intervenant du public.** J'ai simplement une réflexion. Il me semble qu'il est urgent que les professionnels et les politiques s'associent avec les industriels pour faire une concertation pour une production moindre de déchets, ou pour remettre en place un système de consignes comme ça se faisait autrefois. Il me semble qu'on pourrait ainsi régler un gros problème, parce que là j'ai l'impression qu'on invente un super médicament pour une pathologie au lieu de traiter la maladie. C'est parfait ce que vous dites, et je l'entends, mais je ne comprends pas pourquoi les politiques et les professionnels ne s'organisent pas avec les industriels pour une production moindre de déchets et l'instauration d'un système de consignes qui limiterait franchement cette problématique.

**Animateur.** Peut-être qu'il faut préciser comment ça marche, quel est le travail entre les professionnels et l'État sur la réduction des déchets.

**Jérôme Dancoisne.** Mon propos, c'est simplement de dire qu'il y a des interventions à tous les échelons, bien évidemment. Quand je parlais du principe de responsabilité élargie du producteur, ça consiste bien à responsabiliser le metteur en marché, et donc le pollueur, avec les limites qui ont été énoncées tout à l'heure et le dialogue permanent entre les élus, l'État et les industriels eux-mêmes. Mais si vous pouvez préciser votre question ?...

**Animateur.** Je vous redonnerai la parole après, monsieur.

**Jean-Marie Bost.** Bonjour, je suis Jean-Marie Bost. Quel est le pourcentage qu'il y a entre les déchets cartons-papiers et les déchets divers qui sont aujourd'hui détruits par l'incinérateur ? Ou est-ce qu'ils partent vers une autre filière ? Parce que je crois qu'on mélange peut-être certains sujets par rapport aux tonnages.

**Mathieu Jarry.** Sur le territoire de l'Entente, les déchets recyclables – ceux que vous mettez dans vos bacs de tri à couvercle jaune de manière générale – représentent un gisement qui arrive au centre de recyclage de Beaune-les-Mines de 24 000 tonnes par an. Il prend en compte les trois territoires. Il reste bien évidemment à ce jour des déchets recyclables dans les ordures ménagères. Si je pousse la logique, dans l'idéal, il ne resterait plus que 60 kilos d'ordures ménagères à traiter. C'est l'idéal. Malheureusement, on en est encore très loin.

**Animateur.** Ça répond en partie à la question de monsieur. Est-ce qu'il y a une autre question ou contribution ?

**Un intervenant du public.** J'ai une remarque pour la ville de Limoges. Je constate que la ville est assez sale : il y a beaucoup de mégots qui traînent au sol. Par contre, pour ce qui est du mobilier, les poubelles ne sont pas visibles, il n'y a pas de cendriers dans le centre-ville de Limoges. Je voulais savoir si la ville prévoyait de renouveler un peu le mobilier urbain par rapport aux poubelles, pour inciter les gens à jeter dans ces poubelles. Par rapport à d'autres villes, la ville de Limoges n'est pas très propre. Il y a peut-être aussi un manque d'agents.

**Animateur.** Pour la question de la propreté urbaine, je vais passer la parole à Sarah Gentil, qui va se présenter et qui va répondre à cette question.

**Sarah Gentil.** Oui, bonjour, je suis Sarah Gentil, adjointe au maire de Limoges mais également vice-présidente à l'agglomération de Limoges Métropole, chargée de la gestion et du traitement des déchets. Pour ce qui est des corbeilles au centre-ville, on a un changement de comportements depuis l'après-Covid, où on a vu une consommation en dehors du foyer augmenter de façon exponentielle. Par exemple, où on retrouve beaucoup de gens, place de la République – tout le monde connaît ce

site –, on a multiplié par quatre le nombre de corbeilles, sur ce site où les gens consomment beaucoup. En général, on a multiplié par deux dans le centre-ville élargi.

Quant aux cendriers, ils arrivent, monsieur, parce que nous faisons tous le même constat, hélas : nous sommes entourés de fumeurs qui mettent leurs mégots par terre. Bien sûr, ce soir, personne ne fume, personne ne met ses mégots par terre ! Mais les cendriers arrivent, ils sont en commande. D'ailleurs, il y a une REP, mais qui est un peu remise en question. Mais on travaille dessus pour qu'il y ait des cendriers.

**Animateur.** Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

**Jacques Migozzi.** Je suis Jacques Migozzi, conseiller municipal de Rilhac-Rancon. L'incinération est un mal nécessaire pour des déchets qu'il faut considérer comme ultimes, puisque en amont on n'a pas pu les éviter, les recycler, les composter, etc. La priorité, c'est donc effectivement la réduction drastique des déchets, en se fixant des objectifs volontaristes et ambitieux. Si j'en crois ce que vient de dire M. Jarry, on pourrait dans l'idéal réduire les ordures ménagères résiduelles à 60 kilos par habitant par an. On est loin de l'idéal, il faut composer avec la réalité, mais certains sont plus proches de l'idéal que d'autres, ou en tout cas d'autres en sont plus éloignés.

Puisqu'il n'y a pas de querelles de chiffres, moi, lorsque je lis la plaquette officielle, je m'étonne que les objectifs que se fixe Limoges Métropole soient si timorés ou beaucoup moins volontaristes que ceux que se fixent officiellement ses deux partenaires, le Syded 87 et Evolis 23, aussi bien en nombre de kilos produits par habitant qu'en pourcentage. Pour moi, c'est donc une question de volonté politique, ce n'est plus une question technique. Peut-être que ce n'est pas M. Jarry qui serait le plus habilité à me répondre.

**Animateur.** Mais c'est M. Jarry qui va vous répondre... Peut-être que M<sup>me</sup> Gentil complétera. Après, on pourra demander aux élus d'intervenir sur cette question.

**Mathieu Jarry.** Je vais bien évidemment faire une réponse de technicien. Attention aux comparaisons territoires ruraux-territoires urbains. Je prends un exemple : si on enlève du service public le CHU de Limoges et Esquirol, on gagne 10 kilos par habitant et par an. Sur un territoire comme Limoges Métropole, on a des lycées, beaucoup d'administrations, des commerçants, deux zones industrielles – zone nord et zone sud –, etc., qui sont collectés par le service public. Forcément, cela, on le retrouve beaucoup moins dans les zones rurales, et c'est de l'ordre de 30 à 40 kilos, d'où les chiffres et les différences.

**Un intervenant du public.** Ça fait aussi quelques mois que l'objectif que se fixe Limoges Métropole à l'horizon 2030 est très inférieur aux résultats déjà atteints par des agglomérations de la taille de Limoges.

**Mathieu Jarry.** Nous avons un exemple : le Grand Besançon.

**Un intervenant du public.** Je crois que le document produit par Barrage fournit des exemples de collectivités tout à fait comparables à Limoges Métropole. Contrairement à ce que dit M. Jarry, la liste ne se limite pas au Grand Besançon.

**Animateur.** Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

**Une intervenante du public.** Monsieur Jarry, est-ce que vous pourriez éventuellement analyser quelques collectivités et fournir sur le site des comparaisons de collectivités à peu près équivalentes en matière d'habitants ? Il peut s'agir de documents issus de Barrage ou d'autres sources.

**Cédric Forget.** Je voudrais juste faire une demande à la garante : c'est d'avoir une réponse de l'Entente quant à la non-atteinte des objectifs précédents de réduction des déchets.

**Catherine Trébaol.** Vous faites une demande par la maîtrise d'ouvrage qui passe par la garante, puisque la garante est un relais de l'information.

**Cédric Forget.** Je sais bien.

**Catherine Trébaol.** On garantit que toute question que vous posez aura une réponse.

**Cédric Forget.** Nous avons déjà posé la question et c'est pour ça que je la réitère.

**Catherine Trébaol.** Nous avons relayé.

**Cédric Forget.** Il n'est pas question de mettre qui que ce soit en défaut, puisque de toute façon ça concerne les élus qui étaient là avant, des choix qui étaient faits avant, mais on aimerait bien comprendre ce qui a fait qu'on n'a pas réussi à atteindre les objectifs précédents. Est-ce que c'est dû à des problèmes techniques ? Est-ce que c'est dû à des choix politiques ?

**Animateur.** La question a été posée, je pense que la maîtrise d'ouvrage répondra.

**Cédric Forget.** Ce sont des éléments qui doivent être portés à la connaissance du public. Dans le même temps, on a demandé que les rapports sur le prix et la qualité du service public soient versés au dossier de la concertation, parce qu'il y a là des questions qui se posent, où ces documents qui sont libres et accessibles pourraient être mis à disposition.

**Catherine Trébaol.** On n'a peut-être pas encore accusé réception de votre message, mais on l'a effectivement transmis à la maîtrise d'ouvrage. On l'entend aujourd'hui à travers la question que vous avez posée tout à l'heure.

**Cédric Forget.** C'est pour ça que je me permets d'insister en direct.

**Animateur.** Les garants l'ont reçu, il n'y a pas de problème ! Il est 20 h 30. Je vous remercie tous pour votre participation. Je remercie l'ensemble des intervenants et je vous souhaite à tous une excellente soirée.

*(Applaudissements.)*

Les autres temps d'échange sont affichés, on compte sur vous pour venir nombreux approfondir ces questions lors de ces prochaines rencontres.